

Paris, le 25 mai 2023



REJOIGNEZ-NOUS



# INFLATION

## L'INDICE DES PRIX A AUGMENTÉ DE +6,9% EN UN AN ! IL FAUT AUGMENTER LES SALAIRES !

Le contexte d'inflation demeure toujours aussi pesant et détériore le pouvoir d'achat des ADC et plus largement de l'ensemble des cheminots !

La CFDT et son Syndicat National FGAAC-CFDT ont été les seules à signer l'accord salarial 2023 qui prévoyait une clause de revoyure à l'été, afin de tenir compte de l'évolution de l'inflation ! Cette revoyure a été anticipée et une Table Ronde Salaires est programmée le 31 mai !

Afin de peser sur ce rendez-vous salarial, la FGAAC-CFDT s'inscrira dans le rassemblement unitaire organisé avec l'UNSA et SUD Rail à partir de 11H devant le siège de la SNCF à St Denis (RER D arrêt Stade de France St Denis) ! ☺☺☺

## LA FGAAC-CFDT APPELLE LES ADC, À VENIR FAIRE ENTENDRE LEURS REVENDICATIONS, DEVANT LE SIÈGE DE LA SNCF À ST DENIS !

## TABLE RONDE SALAIRES DU 31 MAI : LA DIRECTION DOIT REVALORISER SES ADC !



5, rue Pleyel  
93200 ST DENIS



01-76-58-12-21



[www.fgaac-cfdt.fr](http://www.fgaac-cfdt.fr)



[fgaac-cfdt@fgaac.org](mailto:fgaac-cfdt@fgaac.org)



FGAAC-CFDT Officiel



FGAAC-CFDT Officiel

© FGAAC-CFDT mai 2023  
Crédits photo Adobe Stock  
Ne pas jeter sur la voie publique



# LA FGAAC-CFDT A OBTENU DES MESURES SALARIALES CONCRÈTES POUR LES CONDUCTEURS EN 2022 ET 2023 ! IL FAUT POURSUIVRE, ET REVALORISER LES SALAIRES !

TABLE RONDE SALAIRES DU 17 NOVEMBRE 2021	TABLE RONDE SALAIRES DU 6 JUILLET 2022	TABLE RONDE SALAIRES DU 7 DÉCEMBRE 2022
Augmentation uniforme de 220€ (prime de traction pour les ADC)	Revalorisation générale de +1,4%	Revalorisation générale de +2%
Augmentation de 130€ pour les statutaires (PR-4 à PR-15), et les contractuels (salaire de base inférieur à 26700€)	Augmentation uniforme de 400€ (coefficients hiérarchiques de la grille pour les statutaires et salaire de base pour les contractuels)	Augmentation uniforme de 600€ (prime de traction pour les ADC), et majoration de 40% de l'indemnité de résidence Zone 1
Majoration de +15% du contingent en niveau pour les notations 2022	Revalorisation de 100€ de la prime de vacances	Création de la TA-14 et de la TB-21
Prime de transport de 100€	Revalorisation des EVS de production de 4%	Création de délais de séjour maximum sur les PR de la Classe 3 à 6 et TB
Création de délais de séjour maximum sur les PR de la Classe 2 et TA	Revalorisation des indemnités de nuit, dimanche et fêtes de 4%	Majoration de +15% du contingent en niveau pour les notations 2023
	Revalorisation des allocations de déplacements de 3%	Revalorisation des EVS de production de 2% et des indemnités nuit/DI et JF de 4%

## FOCUS SUR LES PRINCIPALES REVENDICATIONS DE LA FGAAC-CFDT :



### REVALORISATION GÉNÉRALE DES SALAIRES ET GIPA :

La FGAAC-CFDT revendique une revalorisation du point d'indice et des coefficients hiérarchiques de la grille (revalorisation identique pour les contractuels), ainsi que la mise en place d'un dispositif GIPA (garantie individuelle) !



### DÉBLOCAGE DE LA GRILLE TA/TB ET CRÉATION DU 9<sup>ÈME</sup> ÉCHELON :

La FGAAC-CFDT revendique un déroulement de carrière à la PR-15 pour les TA et à la PR-23 pour les TB, en lien avec la création de niveaux TA-3 et TB-4, et la mise en oeuvre du 9<sup>ème</sup> échelon d'ancienneté pour les ADC dès 2023 !



### REVALORISATION DES PRIMES DE TRACTION :

La FGAAC-CFDT revendique une revalorisation des primes de traction ainsi qu'une amélioration de la prime garantie et une augmentation de la rémunération en cas d'absence pour maladie ou accident !



### CRÉATION D'UN VÉRITABLE 13<sup>ÈME</sup> MOIS POUR TOUS LES ADC

Les personnels roulants sont les seuls à ne pas bénéficier de l'intégration de leur prime de travail dans la PFA. La FGAAC-CFDT revendique la création d'un véritable 13<sup>ème</sup> mois intégrant la prime de traction pour les conducteurs !



### INDEMNITÉS ET ALLOCATIONS DE DÉPLACEMENT :

La FGAAC-CFDT revendique une revalorisation des différentes indemnités ainsi que des allocations de déplacement pour tenir compte de l'augmentation des prix de l'alimentation et de la restauration !



### REVALORISATION DE L'INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE:

La FGAAC-CFDT revendique une revalorisation générale de l'indemnité de résidence et l'élargissement à d'autres secteurs géographique de la Zone 1, afin de tenir compte du coût du logement et de l'immobilier !